



## LISTE des délibérations du Conseil Municipal Séance du mardi 26 septembre 2023

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 26 septembre 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samois-sur-Seine, se sont réunis à 20h30 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 20 septembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents (13) :**

M. CHARIAU Michel, maire

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, M. ABADIA Charly, Mme DENIOT Muriel, M MORFAUX Patrick ,adjoints

M. MONTEL Denis, Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, Mme MAHIAS Anne, Mme DELACOURCELLE Astrid, M. JÉRÔME Sylvain, M. FERONE Georges, M. DUMARCHÉ Éric, Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme BILLARD Joëlle (pouvoir à Mme BEURTHEY Rolande), Mme DUBOIS Danièle (pouvoir à Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise)

**Absents** : Mme MICHAT Anne-Sophie, Mme DAOULATIAN Nathalie, Mme EHRHARDT Caroline

**Secrétaire de séance** : Mme DELACOURCELLE Astrid

### **2023-09-01 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, valide la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Les élus désignés sont :

Titulaire : Mme DENIOT, Suppléant : Mme DELACOURCELLE

Titulaire : Mme BILLARD, Suppléant : M. JÉRÔME

Titulaire : M. MORFAUX, Suppléant : M. FERONE

Titulaire : Mme EHRHARDT, Suppléant : M. DUMARCHÉ

Titulaire : Mme BOURGUIGNON, Suppléant : Mme DUBOIS

### **2023-09-02 : Modification horaire école maternelle**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- APPROUVE les nouveaux horaires de l'école maternelle de Samois-sur-Seine :  
8h30-11h45 et 13h45 -16h30

### **2023-09-03 : Adhésion Contrat de projet Fontainebleau Forêt d'Exception 2023-2027**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- Adopte l'adhésion au Comité de Pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception,
- Désigne un titulaire : M. Michel CHARIAU,

Après en avoir délibéré à **la majorité (13 pour BICHON-LHERMITTE Françoise, 2 pour Danièle DUBOIS, 1 nul)** :

- Désigne un suppléant : Mme BICHON-LHERMITTE Françoise,

qui siégeront au Comité de pilotage et aux Commissions de Forêt d'Exception.

#### **2023-09-04 : SEM du Pays de Fontainebleau – approbation du Rapport d’activités – exercice 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le rapport d’activités de la SEM du Pays de Fontainebleau, au titre de l’exercice 2022.

#### **2023-09-05 : Demande d’inscription du Château de Bellefontaine à l’inventaire supplémentaire des Monuments historiques**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable au classement du Château de Bellefontaine au titre des monuments historiques.

#### **2023-09-06 : Modification du règlement intérieur de la Salle « La Samoienne »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D’APPROUVER les termes du contrat de la location de la salle communale
- D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats de location à venir entre la Commune et chacun des bénéficiaires.

#### **2023-09-07 : Création d’un poste de rédacteur**

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

- DECIDE la création, à compter du 01<sup>er</sup> décembre 2023, d’un emploi permanent à temps complet dans le grade de rédacteur,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **2023-09-08 : Création d’un poste d’adjoint technique dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences – ASVP**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- du recrutement d’un CUI - CAE pour les fonctions des missions de surveillance de la voie publique en renfort de l’agent de police municipal à temps complet pour une durée de 10 mois à compter du 02 octobre 2023

### **2023-09-09 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- DECIDE la création, à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2023-09-10 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- DECIDE la création, à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2023-09-11 :Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- DECIDE la création, à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2023-09-12 : Modification d'un poste « animateur » à temps non complet**

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- DECIDE de la modification d'un emploi d'animateur à temps non complet 29h04 au lieu de 31h21 (29.07 centièmes au lieu de 31.35 centièmes) à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2023,
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- AUTORISE la modification du tableau des effectifs.

### **2023-09-13 : CAPF - Fonds de concours Sobriété Energétique – Plan Climat Air Energie Territorial**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau la convention relative à la mise en œuvre du fonds de concours sobriété énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### **2023-09-14 : CAPF - Fonds de concours Soutient à la restauration du patrimoine culturel**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau la convention relative à la mise en œuvre du fonds de concours de soutien à la restructuration du patrimoine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### **2023-09-15 : Constitution d'une provision pour risques et charges**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- décide de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement, d'un montant de 15 000 €.
- précise que cette provision sera inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 68 (article 6815) du budget 2023 de la commune.